



# MARCHES D'ART ET D'ARTISANAT COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN

Jeudi 20 juillet / Jeudi 3 août / Jeudi 17 août 2023

## REGLEMENT 2023

**Les Marchés d'Art et d'Artisanat de Talloires-Montmin sont ouverts à une sélection d'artistes et d'artisans professionnels ou amateurs présentant des œuvres ou des ouvrages de qualité.**

*Ces marchés se déroulent en plein air sur le port de Talloires-Montmin.*

### **Conditions générales de participation aux Marchés d'Art et d'Artisanat de Talloires-Montmin**

1. La participation de chaque exposant est subordonnée à une sélection effectuée sous la responsabilité de la Mairie de Talloires-Montmin. Celle-ci se réserve le droit d'accepter ou de refuser la participation d'un candidat sans avoir à se justifier.  
Pour susciter l'intérêt des visiteurs locaux, la Mairie de Talloires-Montmin veillera au renouvellement des œuvres présentées une année sur l'autre.
2. Les exposants souhaitant participer sont invités à se faire connaître en remettant à la Mairie la présente **fiche d'inscription**, en précisant les **dates choisies**, joindre **une attestation d'assurance responsabilité civile, un extrait d'inscription au registre du commerce, chambre des métiers ou artiste libre.**
3. Les tarifs appliqués sont les suivants :  
25 € / jour pour une surface d'exposition de 2 m linéaires.  
37,50 € / jour pour une surface d'exposition de 3 m linéaires.  
50 €/ jour pour une surface d'exposition de 4 m linéaires.
4. Chaque exposant devra joindre à son dossier d'inscription quelques photos ou images représentatives des œuvres qu'il souhaite exposer.
5. Les exposants sélectionnés recevront une confirmation par email de leur participation.
6. **Le service comptabilité de la mairie de Talloires-Montmin enverra un avis de somme à payer aux exposants sélectionnés. Attention de bien attendre cet avis pour procéder au règlement (qui se fera auprès de la trésorerie principale par chèque ou par virement).**
7. Les informations sur la teneur de l'activité exposée, portée sur le bulletin d'inscription, ont valeur d'engagement. Le changement impromptu de spécialité peut entraîner à tout moment une disqualification de l'exposant.
8. Le matériel utilisé pour l'exposition des créations se devra d'être de couleur neutre : tonnelles, barnums ou parasols de couleur beige ou écru, sans publicité, ni inscription.
9. Le matériel d'exposition devra être solidement arrimé pour pallier à tout coup de vent intempestif.
10. La Mairie de Talloires-Montmin ne fournira aucun matériel.
11. En cas de désistement, la Mairie de Talloires-Montmin se réserve le droit de ne pas rembourser les frais de participation, si la place n'a pas pu être réattribuée.
12. L'exposant s'engage à respecter les horaires des marchés, soit de **9h jusqu'à 20h.**
13. Cette manifestation pourra être annulée ou modifiée en fonction des conditions météorologiques du moment.
14. Cette manifestation pourra être annulée ou modifiée en fonction des conditions sanitaires du moment.

*« Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement de 40 € - article L441-6 du code de commerce »*

\*En remplissant et signant ce formulaire, vous autorisez la Mairie de Talloires-Montmin à collecter et traiter vos données personnelles et les informations concernant votre activité, en exécution du présent contrat. L'ensemble de ces informations nous sont nécessaires pour plusieurs raisons :

- Protection : tenir un listing qui peut être transmis aux services de l'état ou autres demandes officielles (commune, assurances, ...).

- Informations : pour vous tenir au courant d'éventuels changements dans l'organisation des marchés, et pouvoir échanger tout au long de la période de location par téléphone, mail ou courrier.

Ces mentions ne sont pas transférées à des tiers et sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de votre contrat.

Vous pouvez, à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou nous communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL.



**MARCHES D'ART ET D'ARTISANAT**  
**COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN**  
Jeudi 20 juillet / Jeudi 3 août / Jeudi 17 août 2023

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION 2023**

Nom - Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel / portable : .....

Email : .....

Site Web : .....

Réseaux sociaux : .....

**Je souhaite participer au(x) marché(s) d'Art et d'Artisanat organisé(s) par la Mairie de Talloires-Montmin :** *(Veuillez cocher 2 dates maximum)*

20 juillet 2023

3 août 2023

17 août 2023

**Mon activité** : (merci de joindre des photos par courrier ou par mail en format jpeg)

.....  
.....  
.....

Proposez-vous une démonstration de votre savoir-faire sur votre stand ?  oui  non

Pour cette manifestation, la surface souhaitée pour le stand de mon exposition est de :

2 m = 25 €

3 m = 37,50€

4 m = 50 €

**ATTENTION : n'envoyez pas de chèque avec votre demande d'inscription**

**J'accepte les conditions générales de participation.**

Fait à : ..... Date : .....

« Lu et approuvé » :

Signature :

Bulletin à retourner avec l'attestation d'assurance et l'extrait d'inscription à la Chambre des Métiers, registre du commerce ou artiste libre.

Mairie de Talloires-Montmin  
27 rue André Theuriet / BP 1 / 74290 TALLOIRES-MONTMIN  
Email: [marchesartisansaux@talloires-montmin.fr](mailto:marchesartisansaux@talloires-montmin.fr) / Tél.: 04 50 66 76 54